



DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

VILLE DE DIAMANT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de Travaux

(AAPC)

Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

J02 Avis de Marché appel d'offre standard
Département(s) de publication : 972
Annonce No
Directive
Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I. POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1. NOM ET ADRESSES

Ville du Diamant
45 rue Justin Roc
97223 Le Diamant
Téléphone : (+33) 5 96 76 40 11
Courriel : servicemarches@mairie-diamant.fr
Fax : (+33) 5 96 76 18 35
Code NUTS : FR 920
Adresse(s) internet :
Adresse principale :
Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2. PROCÉDURE CONJOINTE

I.3. COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse:
<https://www.marches-securises.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : collectivité territoriale

I.4. ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II. OBJET

II.1. ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1.Intitulé

CREATION D'UN BASSIN DE NATATION

Numéro de référence :

II.1.2.Code CPV principal

Mots descripteurs : construction pour piscine

Descripteur principal : 45212212-5

Descripteur supplémentaire :

II.1.3.Type de marché

Travaux

II.1.4.Description succincte

La présente consultation a pour objet de confier à son Titulaire, la réalisation d'un bassin de natation

II.1.5.Valeur totale estimée

Valeur hors TVA : environ 214 000 € HT

II.1.6.Information sur les lots

Ce marché n'est pas alloti

II.2. DESCRIPTION

II.2.1.Lieu d'exécution

Code NUTS : FR 920

Lieu principal d'exécution : Ville du Diamant

II.2.2.Description des prestations

La présente consultation concerne les travaux et fournitures liés à la création d'un bassin de natation pour le compte de la Mairie du Diamant (Maître d'ouvrage),

Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.3.Durée du marché

Durée en mois : à notifier dans l'acte d'engagement

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.4.Variantes

Des variantes seront prises en considération : oui

Section III. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (modèle DC1 ou papier libre)
- Déclaration du candidat (modèle DC2)
- Documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat
- La déclaration sur l'honneur dûment datée et signée du candidat justifiant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de soumissionner prévues aux articles L2141-1, L2141-2, L2141-3, L2141-4, L2141-5 de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

III.1.2. Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3. Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché
- Certificats de Qualifications professionnelles.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Ces éléments seront à renseigner notamment selon le cadre fourni en annexe du présent avis à Candidature.

III.1.5. Informations sur les marchés réservés

III.2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

III.2.1. Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

III.2.2. Date limite de réception des offres : lundi 17 août 2026 - 12 :00

III.2.3. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Français

III.2.6. Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable pour une durée de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres

III.3. PROCÉDURES DE RECOURS

III.3.1. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Fort de France, 12 rue du Citronnier, 97271, SCHOECLHER, Téléphone : (+33) 5 96 71 66 67, Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr, Fax : (+33) 5 96 63 10 08

III.3.2. Organe chargé des procédures de médiation

III.3.3. Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- Recours gracieux adressé au Pouvoir Adjudicateur dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision faisant grief.
- Référé précontractuel jusqu'à la signature du marché (art L. 551-1 à L.551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du CJA).
- Référé contractuel après la signature du marché (art L. 551-13 à L. 551-23 et s et R 551-7 à R. 551-10 du CJA) dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution.
- Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat et/ou référé suspension (art L.521-1 du CJA) dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art R. 421-1 du CJA).

III.3.4. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS 09 juillet 2026